

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
du
11 décembre 2007
Compte-Rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 11 Décembre 2007, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : le 4 décembre 2007

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Jacob, Dufournet et Schmutz, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

Mme Jacob à Mme Carrier
Mme Dufournet à M. Chappaz
Mme Schmutz à M. Lyard

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
 Présents : 26
 Votants : 29

Mme Gisèle Barbalat est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance publique du 13 novembre 2007 est adopté à l'unanimité

07-148 Débat d'orientation budgétaire 2008

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale, les Conseils Municipaux des communes de 3500 habitants et plus sont tenus de mener un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant l'examen de ce dernier.

Il propose donc au Conseil Municipal de retenir les orientations suivantes :

1 Compte tenu de l'augmentation des valeurs locatives décidée par l'Etat, à savoir 1,5% il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties identique à 2006 et de maintenir le taux de 2004 pour la taxe d'habitation et foncier non bâti, soit :

Taxes	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005	Taux 2006	Taux 2007	Taux 2008
Taxe d'Habitation	8,21 %	8,29 %	8 29 %	8,29%	8, 29 %	8,29%
Foncier Bâti	8,36 %	8,44 %	7,76 %	7,84%	7,84 %	7,84%
Foncier non Bâti	31,56 %	31,87 %	31,87 %	31,87%	31,87%	31,87%

Les produits attendus, compte tenu d'une progression moyenne des bases (14 660 000 en 2007, 14 880 000 en 2008) de 1,50% s'élèveraient à :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taxe d'habitation	607 293	632 909	659 055	683 759	711 862	730 117
Foncier bâti	421 929	443 970	433 008	455 703	472 987	484 606
Foncier non bâti	13 728	14 188	14 157	11972	11 972	13 067
Rôles suppl.	31 717	8 325	10 062	5 000	10 000	5 000
Total	1 074 667	1 099 392	1 116 282	1 151 295	1 206 821	1 232 790
Dotation de compensation C2A	885 903	890 181	927 000	927 000	927 000	927 000
Dotation de solidarité C2A	165 000	253 547	349 277	350 000	350 000	350 000
Allocations compensatrices	43 674	45 365	42 000	41 700	40 000	40 000
TOTAL	2 169 244	2 286 485	2 434 559	2 469 995	2 523 821	2 549 790
		+ 5,40 %	+ 6,48 %	+ 1,46 %	+2,18%	+1,03%

Soit un montant total de 2 549 790€ générant un produit de + 1,03 %

- 2 - Outre une annuité de la dette, en capital, de 305 000 €, l'effort, en investissement, portera sur un montant hors reports de 2 700 000 € .

La couverture des dépenses (dette en capital + investissements année N), d'un montant de 3 005 000 € hors reports, serait assurée par :

• Autofinancement Global	900 000 €
• FCTVA, TLE.....	240 000 €
• Subventions diverses	400 000 €
• Emprunt d'équilibre.....	1 245 000 €
• Amortissement.....	220 000 €

	3 005 000 €

07-149 Tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} Janvier 2008 les tarifs généraux suivants :

Occupation du Domaine Public

Stationnement d'un camion-vente	97,25 €/jour
Stationnement d'un cirque	62,25€/jour
Vente artisanale de confiserie	3,85 € ml sur étal
Autres ventes artisanales	2,05 € ml sur étal et par jour

Dépôt de Remblai

Prix au m ³	3,75 €
------------------------	--------

Tarifs Généraux

Produits de l'exploitation, participations et prestations		
Libellés		Tarifs en euros
➤ Locaux commerciaux, hôtels, restaurants (par m ² hors d'œuvre brut)	jusqu'à 100m ² puis par m ²	17,55€ 4,80 €
➤ Entrepôts, bureaux, locaux industriels, d'enseignement (par m ² hors d'œuvre brut)	jusqu'à 100m ² puis par m ²	9 € 4,80 €

➤ Camping (par ha) Fourniture de document du PLU. - règlement + orientations d'aménagement +2 plans de zonage au 1/2000 ^{ème}) - fourniture du dossier papier complet du Plan Local d'Urbanisme		5 032,45 € 24,30 € 344,45€
Main d'œuvre		Tarifs en euros
L'heure d'agent technique L'heure d'agent de maîtrise L'heure de nuit (de 00h à 7h 00) L'heure du dimanche	 x 1,5 x 2	 19,20 € 23,70€
Fournitures		
Facturées au prix d'achat TTC x 1,10 (coefficient)		
Prestations de véhicules (Tarifs chauffeur en sus)		Tarifs en euros
L'heure de fourgonnette L'heure de fourgon L'heure de camion (< 10 t) L'heure de camion (> 10 t) L'heure de tracto-pelle		 8,80 € 15,30€ 36 € 46,30€ 57,30€
Cimetière communal		Tarifs en euros
<u>Redevance journalière (occupation provisoire du caveau)</u> ➤ Du 1 ^{er} au 30 ^{ème} jour ➤ Du 31 ^{ème} au 90 ^{ème} jour ➤ Du 91 ^{ème} au 180 ^{ème} jour		 Gratuit 1,90 € 3,35 €
<u>Tarifs pour acquisition</u> ➤ Caveau double (6 places) ➤ Caveau simple (3 places) ➤ Mini caveau (columbarium) ➤ Case à urne (columbarium)		 2 591 € 1 475€ 569 € 299€
<u>Tarifs des concessions trentenaires</u> ➤ Case à urne ➤ Mini caveau ➤ Caveau simple ou concession pleine terre ➤ Caveau double ou concession pleine terre		 26€ 26€ 106€ 212€

Locations de Salles

Forum (caution 600 € + assurance)		
Les locaux du Forum sont réservés aux administrés et associations de la Commune. Par dérogation, la location sera cependant autorisée en faveur d'associations extérieures génératrices d'animation		
• Grande salle du rez de chaussée	Particuliers ou groupements de la commune Associations communales, écoles	194,35€/j gratuit
• Petites salles de réunion (caution de 100 €)	Particuliers, groupements ou associations de la commune Syndics	gratuit 28,20 €

• Animation avec entrée gratuite	Associations extérieures	113,75 €
• Animation avec entrée payante	Associations extérieures	227,55 €/j
Salle des associations vestiaires du foot (caution 600€ + assurance)		
• Salle de réunion	Particuliers ,groupements ou associations de la commune	gratuit
	Syndics	28,20 €
• Animation avec entrée gratuite	Associations extérieures	113,75 €
• Animation avec entrée payante	Associations extérieures	227,55€/j
Salle des fêtes (caution 600 € + assurance)		
• Vin d'honneur		194,15 €
• Repas (utilisation de la cuisine)		299€
• Association (salle seule)	extérieure à la commune de la commune	227,60€
• Réunions privées		gratuit
• Repas	associations communales	105,40€
Mille club (caution 300 € + assurance)		
• Particuliers		28,20 €
• groupements ou associations de la commune		gratuit
• Syndic de copropriétés ou assimilés		28,20 €

Associations (secteur concurrentiel) toutes salles 17,90 €/jour

Mise à disposition table de mixage

Caution

- Table de mixage 200 €

Location

- Associations de Poisy
Table de mixage gratuit
- Autres (autorisation expresse de M. le Maire)
Table de mixage 63,75€

Mise à disposition table du matériel de sonorisation

Caution

- sono 200 €

Location

- Associations de Poisy
sono gratuit
- Autres (autorisation expresse de M. le Maire)
Sono 63,75€

07-150 Lotissement « la Possession 2 » Cession gratuite de terrain à la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide**, dans le cadre de la réalisation du lotissement « la Possession 2 » au lieu-dit « La Possession », l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AH 63, appartenant aux Consorts Guillermin, partie d'une contenance de 29m², en vue de l'élargissement de la route de Charneuse à 8m de plate-forme plus les talus correspondants. La cession aura lieu à titre gratuit.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

07-151 Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- émet un avis favorable au projet de PPRNP transmis par les services de l'Etat, sous réserve d'une étude du BRGM plus fine de la zone des Ménards, pour identifier les incidences sur l'implantation du collège et des terrains de tennis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune la présente délibération ainsi que toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires l'exécution de la présente délibération.

07-152 aides financières aux travaux dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat

Monsieur Lyard regrettant que le dispositif ne rencontre pas plus de succès auprès des citoyens de Poisy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve sa participation financière aux opérations situées sur la commune de Poisy, soit une aide de 5% du montant des travaux subventionnés par l'ANAH. La C2A est chargée de liquider la totalité de la subvention des collectivités (10%), l'aide communale sera reversée à la C2A au vu du bilan annuel joint à la demande de paiement.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

07-153 Bibliothèque - Augmentation du tarif « Pass'Arianne »

Monsieur le Maire explique que concernant la bibliothèque de Poisy, 88 lecteurs sont inscrits grâce à un pass'arianne, 57 d'entre eux l'ont acheté à Poisy, et 31 l'ont acquis dans une autre bibliothèque (17 dans les bibliothèques d'Annecy, 6 à Cran-Gevrier et 8 à Meythet)..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'augmentation du tarif « Pass'Arianne » à 24,40 € à compter du 2 janvier 2008.

07- 154 Marché de Service - Nettoyage des locaux communaux - Attribution

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux relatif au nettoyage des locaux communaux comme suit :
 - Le lot n°1 : nettoyage des locaux, l'entreprise AYLANCE pour un montant total annuel de prestations de 82 149 € HT soit 98 250,20 € TTC
 - Le lot n°2 : nettoyage des vitres, l'entreprise AYLANCE pour un montant total montant total annuel de prestations de 5 779 € HT soit 6 911,67 € TTC
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché.

07- 155 Marché de travaux - Réfection de chaussées et travaux divers de voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux relatif à la réfection de chaussée et aux travaux divers de voirie à la société EUROVIA pour un montant annuel de 50 000 € TTC minimum et 150 000 € TTC maximum de travaux.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché.

07-156 Avenant n°4 au lot n°1 du marché d'aménagement de la RD 157

M. Bolon signalant qu'une flaqué subsiste après la pluie, que ce doit être signalé à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MM Sarzier, Bolon et Santilli ne prenant pas part au vote, par cohérence avec leurs votes précédents relatifs au projet d'aménagement de la RD 157

- **Adopte** l'avenant n°04 au lot n°1 au marché d'aménagement de la RD 157, dans les termes suivants :

Montant initial du marché HT	1 651 372,10 €
Montant avenant n°2 HT (crapauduc)	64 082,03 €
Prix nouveau HT	4736,76 €
Montant avenant n°3 HT (réaménagement parking)	70 972,20 €
Montant avenant n°4 HT	234 000 €
Nouveau montant du marché HT	2 025 163,09 €
Augmentation par rapport au marché initial	Environ 22 %
TVA (19,6%)	396 931,96 €
Nouveau montant du marché TTC	2 422 095,05 €

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

07-157 attribution d'une subvention au Groupement de solidarité du personnel communal - Approbation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder au Groupement de solidarité du personnel communal une subvention de 2 250 €.

Questions diverses

Réhabilitation Ferme de Macully

M. Cons demande comment va être procédé à la réhabilitation de la ferme, car le projet en est à la phase de destruction de certaines parties de l'existant. M. le Maire répond que la partie démolie était constituée de moellons, et que cela est nécessaire à la réalisation du parking souterrain, en vue de conforter le bâtiment. Les pierres sont réutilisées pour la réhabilitation.

Aménagement Parc de Calvi

Monsieur le Maire expose que la société PFC Consultant revient sur son accord de cession de parcelles, d'une superficie totale de 160m². Par conséquent, des modifications ont dû être apportées en terme de voirie au projet d'aménagement du Parc de Calvi. Les conseillers sont d'accord avec une déviation de l'extension de la Rue de l'Artisanat, afin de pouvoir mener à bien, malgré cet imprévu, ce projet d'aménagement.